



Correspondant : Mme Géraldine LOIRE

86 rue de la Gare 95270 VIARMES

☎ – Portable: 06.15.88.04.69

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE APRES 20h00

E-Mail :

Geraldine.arcviarmes@hotmail.fr



VIARMES

Les Archers de la Compagnie d'Arc de Viarmes ont le plaisir de vous inviter à participer les

20 & 21 DECEMBRE 2014

Au CONCOURS EN SALLE - 2 fois 18 mètres

(Qualificatif au Championnat de France)

ATTENTION : CHALLENGE (voir règlement joint)

Lieu : Gymnase municipal de VIARMES, rue Blaise Pascal - face au Collège (itinéraire fléché)
Eclairage des cibles par double rangées de néons « haut et bas » + décompteur

Tenue : Chaussures de sport, tenue de club ou blanche, obligatoires

Horaires des tirs : **Samedi** 12h15 (échauffement sur cible de 11h40 à 12h00)
16h00 (échauffement sur cible de 15h25 à 15h45)

Dimanche 8h30 (échauffement sur cible de 7h55 à 8h15)
12h15 (échauffement sur cible de 11h40 à 12h00)
16h00 (échauffement sur cible de 15h25 à 15h45)

Inspection du matériel 1/4 d'heure avant chaque départs ou durant les tirs

Blasons utilisés :

- Arcs « classique » :**
 - Benjamins, minimes : blasons 60cm
 - Cadets à Super Vétérans : blasons 40 cm (possibilité de tir sur trispots si précisé lors de l'inscription et sous réserve de l'aménagement du mur de tir)
 - **Poussins** : blasons 80 cm (sous réserve de places disponibles)
- Arcs « à poulies » :**
 - Cadet à Super Vétérans : Trispots verticaux
- Arcs « Nu » :**
 - Benjamins, minimes, cadets : blasons 60cm
 - Juniors à Super Vétérans : blasons 40cm

Utilisation des flèches « carbone » sous l'entière responsabilité du tireur

Remise des prix : dimanche vers 19 heures 30

- aux 3 premiers de chaque catégorie Femmes/Hommes
- aux 3 premières équipes de 4 tireurs, arc classique, H & F (3 meilleurs scores)
- aux 3 premières équipes de 4 tireurs, arc à poulies, H & F (3 meilleurs scores)

Les récompenses non retirées lors de la remise de prix restent la propriété de la Cie d'Arc de Viarmes

Inscriptions : toutes catégories 8,50 euros

Licence FFTA ou justificatif selon le règlement en vigueur

IMPORTANT : Prévoir une pièce d'identité si pas de photo sur l'attestation de licence

Le bulletin d'inscription, joint en annexe, doit être retourné impérativement avant le **5 décembre 2014**

Accompagné des droits d'inscription. Chèque à l'ordre de la « Compagnie d'Arc de Viarmes »

Les places réservées par téléphone, non confirmées par écrit et accompagnées des droits d'inscription, sous 72 heures, seront remises à disposition.

Buvette sur place : boissons, sandwiches, friandises etc...

Mandats et résultats des concours sur le site Internet : <http://www.compagniedarcdeviarmes.com>
et sur le site du CD95 : <http://cd95tirarc.free.fr/>

VIARMES

20 & 21 DECEMBRE 2014 - CONCOURS EN SALLE - 2 fois 18 METRES -

Ce bordereau d'inscriptions, accompagné d'un chèque de règlement, (droit d'inscription, toutes catégories : 8,50 Euros par tireur -, doit être retourné à Madame Géraldine LOIRE 86 rue de la Gare 95270 VIARMES ☎ Port 06-15-88-04-69 - E-mail geraldine.arcviarmes@hotmail.fr

CLUB : Responsable : Téléphone :

Adresse :

	NOM	PRENOM	N° de LICENCE	CATEGORIE		SAMEDI		DIMANCHE		
					arc	12h15	16h00	8h30	12h15	16h00
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

INSCRIPTION POUR LE CHALLENGE : OUI - NON (Rayer la mention inutile)

Chèque joint de Euros à l'ordre de la Compagnie d'Arc de Viarmes



Compagnie d'Arc de VIARMES
Avenue GAMBETTA
95270 VIARMES
<http://www.compagniedarcdeviarmes.com>



CHALLENGE Daniel DESSE

Daniel DESSE, Vice-président du Conseil Général du Val d'Oise et Maire Adjoint de la commune de Viarmes a été à l'initiative de la mise en place du nouveau jeu d'arc de la Compagnie, avenue Gambetta.

Le challenge « Daniel DESSE » est organisé par la Compagnie d'Arc de Viarmes à partir du premier concours en salle.

La Compagnie ou le Club souhaitant participer au challenge doit annoncer sa participation au greffe avant leur participation aux concours.

Il est possible d'entrer dans le challenge à tout moment.

Le challenge annuel se déroulera sur l'ensemble des compétitions de la Compagnie de Viarmes :

- Tir en salle
- Beursault
- Fédéral
- FITA
- Blason de 40 et trispots
- Uniquement à 50 m
- 2x50 m
- 2x70 m classique
- 2x50 m poulies

Pour le Beursault, l'organisateur se réserve le droit de supprimer cette discipline du challenge pour un manque de place suivant le nombre d'équipes engagées.



Le score retenu pour le classement du challenge sera le cumul des deux meilleurs scores classiques et des deux meilleurs scores poulies tirant sur les blasons réglementaires à leur catégorie. Les archers participant au challenge peuvent être hommes ou femmes, de la catégorie junior à super-vétérans.

Les scores, quelque soit le type de compétition, seront transformés en points de la façon suivante :

- Equipe n° 1 20 points
 - Equipe n° 2 18 points
 - Equipe n° 3 16 points
 - Equipe n° 4 14 points
 - Equipe n° 5 12 points
 - Equipe n° 6 10 points
 - Equipe n° 7 8 points
 - Equipe n° 8 6 points
 - Equipe n° 9 4 points
- Puis de 2 points en 2 point pour les équipes suivantes.

L'avancement et le résultat du challenge seront annoncés en même temps que la remise des prix de chaque compétition et confirmé sur notre site.

La Compagnie ou le Club qui remportera le challenge annuel se verra récompensé d'une réplique de la coupe du challenge.

La coupe officielle est remise en jeu tous les ans. Pour que cette coupe soit définitivement acquise par une Compagnie ou un Club, il faudra avoir gagné trois fois le challenge.

Les résultats successifs seront gravés sur la plaque de la coupe officielle.

A l'occasion de la dernière compétition annuelle (FITA 50/70m), la remise de la réplique ou de la coupe officielle se fera en présence des personnalités de la commune.